

Eglises réformées Berne – Jura – Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Bürenstrasse 12, case postale, 3000 Berne 23
tél. 031/370 28 28, fax 031/370 28 39
internet: www.refbejuso.ch
courriel: kommunikation@refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n° 4 / 2010

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	Sommaire	Page
	Editorial	2
1	Synode : élections générales 2010-2014	3
2	Préavis : conférences des président-e-s 2010	4
3	Résultat de collectes : Réformation et Noël 2009	5
4	Nouvelle brochure : mariages binationaux	5
5	Colloque sur la catholicité : « Ensemble et divers »	6
6	Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 avril 2010	7

Chère lectrice, cher lecteur

Pâques, moment essentiel de l'année ecclésiale, approche. Pour les paroisses, leurs professionnels et leurs bénévoles, le temps pascal est une période aussi chargée qu'heureuse – vie d'Eglise par excellence !

Une autre césure importante se dessine à l'horizon estival, à savoir les élections générales à l'Union synodale. Le Synode se laisse difficilement qualifier de « vie d'Eglise par excellence », mais par ses réflexions et ses décisions sur le plan de la politique ecclésiale, il revêt une importance inestimable pour les paroisses.

Avec les élections au Grand Conseil le 28 mars, on aurait pu croire que la terre ne tournait plus qu'autour des candidats et des partis, des positions et des visions du monde. Il est dans la nature des choses que l'intérêt pour la politique cantonale décroît à nouveau sensiblement – la politique comme sujet de conversation appartient maintenant aux personnes intéressées et concernées.

Les élections au parlement de l'Eglise se différencient à plus d'un titre de celles au Grand Conseil : pas de candidat-e-s en surnombre,

souvent pas de questions préalables concernant leur position et leur vision du monde – « ils sont sûrement tous croyants » serait probablement le consensus minimal. Que les personnalités qui se soumettent à une élection ne représentent pas un parti, mais une paroisse et ne se rattachent que par la suite à une fraction, contribue encore à une image diffuse.

Dès lors, il me paraît important, en regard de la société, que les délégué-e-s recherchent encore davantage qu'aujourd'hui le contact avec le large public pour y inscrire, hors Synode, le thème de l'Eglise. C'est ainsi par exemple qu'en 2011, la loi sur l'Eglise va donner l'occasion d'un débat passionnant au Grand Conseil, à l'intersection entre l'Etat et l'Eglise. C'est également pour cette raison que j'espère entendre des voix vigoureuses dans le nouveau Synode, capables de toucher le grand public au moyen d'arguments d'Eglise pertinents ... et il n'est pas trop tard pour inciter de telles voix à se porter candidates !

Thomas Gehrig, chef du service de la communication

Les élections générales au Synode (Synode de l'Union, Synode de l'Eglise) approchent. La législature actuelle se termine le 31 octobre 2010 ; la législature 2010–2014 commencera le 1^{er} novembre 2010. Au début de la session constitutive du 10 novembre 2010, les élections des député-e-s au Synode de l'Eglise seront validées. Le Conseil synodal a lancé la procédure.

La procédure d'élection du Synode se base sur le décret cantonal du 11 décembre 1985 (Décret concernant l'élection au Synode des délégués au Synode évangélique réformée; RSB 410.211). Le 11 mars 2010, le Conseil synodal a donc édicté l'ordonnance sur les élections générales 2010–2014. Celle-ci a été adressée aux conseils des arrondissements ecclésiastiques et publiée sur Internet (www.refbejuso.ch/règlements [Recueil de la législation ecclésiastique RLE 34.140]). Les arrondissements ecclésiastiques y participent de manière déterminante. Sont également concernées la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, ainsi que les préfetures compétentes. S'agissant des trois sièges de l'Eglise évangélique réformée de la république et du canton du Jura (compétence de l'Assemblée de l'Eglise et du Conseil de l'Eglise en collaboration avec les trois paroisses) et le Synode d'arrondissement de Soleure (décision du Conseil d'Etat soleurois, collaboration des paroisses et de l'administration supérieure compétente), la procédure se déroule un peu différemment.

La procédure des élections générales se déroule de la manière suivante :

- Le 11 mars 2010, le Conseil synodal a édicté l'ordonnance sur les élections générales, l'a publiée sur Internet et adressée aux arrondissements ecclésiastiques.
- L'ordonnance sur les élections générales est publiée dans les feuilles officielles du canton de Berne par l'intermédiaire de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, et des préfetures. Pour les paroisses du Synode d'arrondissement de Soleure, le Conseil d'Etat du canton de Soleure édite ses propres dispositions avec décision.
- Les paroisses autorisées proposent leurs candidats et annoncent les noms au Conseil de l'arrondissement ecclésiastique concerné avant le 5 juillet 2010 ; dans la paroisse, le Conseil de paroisse est responsable de cette proposition de candidature, sauf si le règlement d'organisation de la paroisse stipule que c'est l'assemblée de paroisse qui est compétente.

- Les arrondissements annoncent les candidatures à la préfecture jusqu'au 20 août 2010 et publient ensuite, c'est-à-dire jusqu'au 27 août 2010, les propositions dans la Feuille officielle concernée. Ce communiqué doit signaler que d'autres propositions peuvent être soumises jusqu'au 10 septembre 2010 par des conseils de paroisse et/ou au moins 50 personnes ayant droit de vote en matière ecclésiastique.
- Si le nombre des candidats par arrondissement/cercle électoral ne dépasse pas celui des sièges à pourvoir, le préfet/la préfète déclarent élus tacitement, après le 10 septembre 2010, les candidats inscrits.
- Par la suite, la Chancellerie de l'Eglise publie les résultats dans la partie administrative des Feuilles officielles (art. 14 du Décret sur les élections au Synode, délai de recours 10 jours) ainsi que dans la Circulaire et sur Internet.
- Si, dans un arrondissement/cercle électoral, le nombre de candidats inscrits dépasse celui des délégués à élire, une élection publique aura lieu au plus tard le 31 octobre 2010 dans toutes les paroisses du cercle électoral. L'élection publique est décrétée par le préfet/la préfète. Elle a lieu en assemblée paroissiale ou aux urnes.
- Lors du Synode constituant du 10 novembre 2010, les élections seront validées.

La procédure au sein de l'Eglise évangélique réformée de la république et du canton du Jura sera coordonnée par le Conseil de l'Eglise jurassienne. Dans le canton de Soleure, la décision du Conseil d'Etat du canton de Soleure est déterminante, laquelle se réfère au traité bilatéral entre Berne et Soleure.

Le Conseil synodal adresse ses vifs remerciements à tous les arrondissements ecclésiastiques, toutes les paroisses et toutes les personnes concernées pour leur participation aux élections générales 2010-2014, permettant de garantir le bon déroulement de la procédure d'élection.

2

Préavis

Conférences des président-e-s 2010

Voici les dates et les lieux des conférences des président-e-s qui se dérouleront à chaque fois entre 17 et 20 heures et seront suivies d'un apéritif dînatoire :

- Le 19 octobre à Bienne
- Le 1^{er} novembre à Berthoud
- Le 4 novembre à Lyss

- Le 9 novembre à Spiez
- Le 11 novembre à Berne

Il est prévu de se pencher principalement sur des questions concernant le culte. Autres thèmes « mineurs » : la formation de diacre et les collectes générales. Les personnes concernées recevront des informations complémentaires en temps voulu.

3

Résultat de collectes Réformation et Noël 2009

C'est avec joie et reconnaissance que le Conseil synodal a pris acte du résultat des collectes suivantes :

En 2009, la collecte du Dimanche de la Réformation a rapporté Fr. 53'152.85 (contre Fr. 59'480.90 en 2008 et Fr. 54'965.95 en 2007).

Quant à l'offrande de Noël, elle a réuni la somme de Fr. 139'712.40 (2008 : 160'360.45 ; 2007 : 159'017.90).

4

Nouvelle brochure Mariages binationaux

En Suisse aujourd'hui, plus d'un tiers des mariages sont binationaux: un phénomène qui, mondialisation oblige, va s'accroissant! Avec le durcissement de la législation sur l'asile et les étrangers, pour les citoyennes et citoyens hors-Schengen mais aussi pour les Suisses qui épousent une personne «non-UE», les formalités imposées sont sciemment dissuasives. L'entrave au mariage est en effet désormais un des nouveaux instruments avérés de la politique migratoire. Dans cette logique, le mariage binational équivaut à un projet placé d'emblée sous le sceau de la suspicion!

D'un point de vue de l'éthique chrétienne, cette volonté politique et sa traduction dans l'ordre juridique sont en contradiction avec les notions de générosité et de justice et ne peuvent qu'interpeller le croyant et le citoyen, comme le démontre dans sa brochure le théologien et spécialiste en éthique Denis Müller. Aider les personnes concernées à s'y retrouver constitue déjà une mesure concrète et leur permet de ne pas perdre espoir. Dans un «jeu de loi» annexé à la brochure, les auteurs reprennent le principe et la forme du célèbre

jeu populaire homophone pour retracer les différentes étapes de la procédure et les obstacles qui peuvent survenir et la manière de les surmonter.

Complétée par les coordonnées de bureaux de conseil, cette brochure s'adresse à toutes les personnes concernées mais aussi à tous les professionnels qui les aident dans ce qui est devenu un véritable parcours du combattant!

La brochure est jointe à la présente Circulaire. Avec son annexe, le « jeu de loi », elle peut en outre être téléchargée sur le site des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure www.refbejuso.ch/fr/publications/publications-sur-les-questions-de-migration-et-dintegration.html ou sur www.eglisemigrationvd.com.

5

Colloque sur la catholicité "Ensemble et divers"

Du dimanche 5 au mardi 7 septembre 2010 sera organisé un colloque sur le thème de la compréhension œcuménique de la catholicité. Le colloque s'ouvrira le dimanche 5 septembre à Lausanne, à 18 heures par une grande célébration œcuménique, dans le cadre de laquelle les « labels œcuméniques » seront décernés par la Communauté de travail des Eglises chrétiennes en Suisse. Il se poursuivra les 6 et 7 septembre à l'Institut œcuménique de Bossey (Bogis-Bossey - Céligny) avec des représentants des grandes Eglises chrétiennes (catholique, orthodoxe, réformée, catholique chrétienne, évangéliques), du mouvement œcuménique et de l'Université.

Le colloque cherchera à comprendre le sens de l'article de la confession de foi « Je crois en l'Eglise universelle » (ou celui de la « catholicité », en utilisant le terme traditionnel) dans les différentes Eglises, à dégager les fondements bibliques et théologiques communs, ainsi que les convergences possibles. Il a également comme ambition de rechercher comment une plus grande communion peut se développer en Suisse romande.

Il s'adresse aux ecclésiastiques, aux responsables d'Eglise, aux étudiants en théologie, théologiens et laïcs engagés. Deux exemplaires du dépliant contenant le programme détaillé et les conditions de participation sont joints à la présente Circulaire à l'intention des ministres et des président-e-s de conseils de paroisse. Il peut être également téléchargé sur le site francophone www.refbejuso.ch.

6

Prochaine Circulaire
Délai de rédaction 15 avril 2010

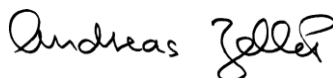
Pour la Circulaire du mois de mai, le délai de rédaction est fixé au **15 avril 2010**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 avril** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **22 avril** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **23 avril** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} avril 2010 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le responsable du
service de la
communication :



Thomas Gehrig

Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Appel aux dons : Pentecôte	X						
Appel aux dons : organ. œcuméniques internationales	X						
Programme séminaire : « D'Accra à Grand-Rapids »	X	X			X		X
Oeku : « La diversité - don de Dieu »	X	X		X		X	
Brochure : « Mariages bi-nationaux »	X			X	X		
Colloque : « Ensemble et divers »	X	X					
Programmes religieux RTSR	X						

Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera.

Ces informations sont à transmettre aux Services centraux, zd@refbejus.ch ou, par téléphone, au numéro 031 370 28 28. Un grand merci !